

Gilles Le Béguec et Frédéric Turpin

Georges Pompidou et les institutions de la V^e République

Georges Pompidou

Archives
N° 1



P.L.E. Peter Lang

Gilles Le Béguec et Frédéric Turpin

Georges Pompidou et les institutions de la V^e République

Georges Pompidou

Archives
N° 1



P.L.E. Peter Lang

Avant-propos

Ce volume contient les principaux textes dans lesquels Georges Pompidou s'est exprimé, tout au long de la période 1962-1973, sur les questions de nature constitutionnelle, au sens large de ce dernier terme. Ils sont présentés dans un ordre strictement chronologique.

La quasi-totalité de ces documents appartiennent à la catégorie des sources dites « ouvertes » : discours prononcés dans le cadre de l'exercice des fonctions officielles de chef du Gouvernement puis de chef de l'État, discours tenus dans des réunions politiques et au cours des campagnes électorales, déclarations à la presse et interventions dans des émissions de radio et de télévision, entretiens accordés à des journalistes. Ces textes sont donc bien connus des spécialistes et ont servi de matériaux pour les études de droit constitutionnel et/ou de science politique faisant autorité en la matière. Quelques-uns d'entre eux sont toutefois d'un accès plus difficile au lecteur ordinaire. On pense notamment aux entretiens accordés à des organes qui ne s'adressaient pas de façon prioritaire à un grand public, tel l'entretien accordé à la revue *Jeune Patron* (livraison d'août-septembre 1967) ou l'interview accordé, le 27 novembre 1967, à *Inter panorama*. En règle générale, les propos de Georges Pompidou apportent alors des informations sur des sujets situés plutôt à la périphérie du domaine institutionnel *stricto sensu*, la conception du dialogue social, dans le premier cas, ou les problèmes d'organisation du parti majoritaire, dans le second, par exemple.

On repèrera également la présence d'un document inédit, extrait des archives de la présidence de la République. Il s'agit d'une note, en date du 23 mars 1968, rédigée à l'intention du Premier ministre par un de ses collaborateurs, un jeune conseiller référendaire à la Cour des comptes, Gérard Wolff, intégré à l'équipe de l'Hôtel Matignon en 1967. La production de ce document est donc contemporaine d'un moment, finalement assez bref, au cours duquel Georges Pompidou, qui venait de franchir avec succès un certain nombre de caps politiques difficiles, ne donnait plus la priorité à ce type de questions dans son expression publique. La note semble donc avoir été principalement destinée à fournir au chef du Gouvernement des éléments d'appréciation, et un début d'argumentaire, sur un sujet, celui du « contrat de législation », qui tendait à devenir un cheval de bataille d'une opposition de gauche de plus en plus combative. Mais le document n'émane pas de Georges Pompidou lui-même et rien n'autorise à en tirer des conclusions sur une

évolution éventuelle de sa propre pensée. On peut simplement estimer que le Premier ministre demeurait très vigilant et sentait fort bien que l'époque des controverses sur la V^e République et l'équilibre des pouvoirs établi par le nouveau régime était loin d'être close. Compte tenu de la chronologie – puisque l'explosion de 1968 devait se produire quelques semaines plus tard –, la question n'est pas un simple point de détail.

Cet ensemble documentaire ayant déjà été largement exploité, il n'y a pas lieu de s'attarder plus longuement ici sur le contenu de la pensée constitutionnelle de Georges Pompidou et sur les leçons qu'il a peu à peu tirées de son expérience, une expérience, comme l'on sait, d'une densité exceptionnelle. La littérature scientifique consacrée à ces sujets est en effet une littérature de grande qualité, le travail pionnier étant celui d'une juriste, Françoise Decaumont, dont la thèse, soutenue en 1978, a été publiée aux éditions Economica, en 1979, sous le titre *La présidence de Georges Pompidou : essai sur le régime présidentiel français*¹. Depuis cette date, différentes recherches, individuelles ou collectives, ont apporté d'utiles contributions à la connaissance des idées et de l'action de Georges Pompidou. En laissant délibérément de côté les développements incorporés dans les manuels et précis de droit public, on mentionnera au premier chef les communications présentées lors du colloque, organisé à la Fondation nationale des sciences politiques les 24 et 25 novembre 1983, sur le thème : « La présidence de la République de Georges Pompidou. Exercice du pouvoir et pratique des institutions ». À savoir :

- Pierre Avril, « Les rapports du gouvernement et du Parlement » ;
- Françoise Decaumont, « La réforme avortée du quinquennat » ;
- André Mathiot, « Les rapports du président de la République et du Premier ministre » ;
- Jean-Louis Quermonne, « Le référendum du 23 avril 1972 : signification et portée » ;
- Stéphane Rials, « La conception du pouvoir de Georges Pompidou ».

¹ Signalons aussi l'étude, légèrement antérieure, de Stéphane Rials, publiée sous le titre *Les idées politiques du Président Georges Pompidou*, Paris, PUF, 1977, ainsi que la thèse d'Éric Roussel, soutenue en 1977 sous le titre *Un épisode de notre histoire constitutionnelle et politique : le mandat de Georges Pompidou (1969-1974)*.

Les actes de cette rencontre n'ont malheureusement pas pu être publiés². Mais on trouvera aisément trace des observations et réflexions soumises à discussion lors du colloque dans les écrits ultérieurs des rapporteurs concernés. Pierre Avril, en particulier, a repris l'examen du dossier, dans un texte, intitulé « Georges Pompidou et le Parlement », figurant dans l'ouvrage collectif, *Un politique : Georges Pompidou*, paru en 2001 à la suite du colloque organisé au Sénat, sous les auspices de l'Association Georges Pompidou, les 25 et 26 novembre 2001³. Le même ouvrage contient également les textes des communications de Didier Maus (« Georges Pompidou et la logique de la V^e République »), Noëlline Castagnez et Anne Leboucher-Sebab (« Les relations entre le Premier ministre et le président de la République : une question toujours débattue ») et Odile Rudelle (« La culture politique de Georges Pompidou »).

Il reste à dire un mot de quelques-uns des plus récents écrits ayant valeur de sources. Étant bien entendu qu'on a écarté ici les témoignages qui n'ont pas donné lieu à des publications.

Les livres de souvenirs publiés par les grands témoins de l'aventure gaulliste dans les années postérieures à l'édition de la thèse de Françoise Decaumont et à la tenue du colloque de novembre 1983 n'ont pas ajouté beaucoup d'éléments d'information réellement neufs au dossier. On fait particulièrement allusion ici aux écrits de deux éminentes personnalités mêlées de très près – bien qu'à des titres tout à fait différents – aux controverses constitutionnelles du début des années 1970, c'est-à-dire aux mémoires de Gaston Palewski et de Michel Debré⁴. On sait que les

² Différents fonds d'archives ont conservé la collection complète des communications présentées à l'occasion de cette manifestation scientifique. Un exemplaire est disponible à la bibliothèque de l'Association Georges Pompidou.

³ Cf. Jean-Paul Cointet, Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec, Jean-Marie Mayeur (dir.), *Un politique : Georges Pompidou*, Paris, PUF, 2001.

Cet avant-propos n'ayant pas pour objet d'établir un bilan historiographique, on a laissé de côté ici de très nombreuses études, en particulier les travaux de science politique proprement dite. On pourra se rapporter à l'ouvrage collectif, dirigé par Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, publié aux presses de la FNSP, en 1992, sous le titre *Le président de la République*.

Mentionnons également la thèse, récemment soutenue, d'Olivier Rouquan, *Régulations et stratégies dans l'espace politique français : l'exemple du parcours présidentiel depuis 1958*, à paraître aux Éditions Connaissances et Souvenir.

⁴ On fera particulièrement mention, en écartant toute prétention à l'exhaustivité, des ouvrages suivants :

- Jean Charbonnel, *À la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996, en particulier le chapitre VII.
- Jean-Marcel Jeanneney, *Une mémoire républicaine. Entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Seuil, 1997.

relations entretenues par le Président du Conseil constitutionnel (1965-1974) avec Georges Pompidou s'étaient progressivement beaucoup dégradées. Dans ses *Mémoires d'action*, parues en 1988, Gaston Palewski s'est contenté de rappeler, sans autre commentaire, que le général de Gaulle avait voulu bâtir un régime ni vraiment « présidentiel » ni vraiment « parlementaire » et qu'il demeurait lui-même personnellement hostile au raccourcissement de la durée du mandat du chef de l'État ; il n'est question, en revanche, ni des aspects proprement politiques du refroidissement de la relation ni de l'émotion soulevée dans une partie de l'entourage de Georges Pompidou par la fameuse décision du Conseil constitutionnel de 1971 concernant la liberté d'association et le « bloc de constitutionnalité », le rôle joué par Gaston Palewski dans l'ensemble de l'affaire n'ayant pourtant pas constitué un mystère pour les gens dits informés. De même, dans le cinquième et dernier volume de ses mémoires consacrées aux *Trois Républiques pour une France*, publié chez Albin Michel en 1994, Michel Debré a pris le parti, d'une manière un peu surprenante, de glisser sur les tenants et les aboutissants du conflit qui l'avait opposé à Georges Pompidou, au cours de l'année 1973, sur la question du quinquennat. En quelques lignes, très cursives, l'ancien ministre d'État chargé de la défense nationale (1969-1972) s'est finalement borné à renouveler sa profession de foi en faveur du maintien de la formule du septennat et à informer ses lecteurs qu'il n'avait pas voulu donner suite à la proposition, présentée par Georges Pompidou en février 1974, d'assurer la relève de Gaston Palewski à la présidence du Conseil constitutionnel. Il serait pourtant bien étonnant que celui qui avait été l'un des principaux rédacteurs des textes de 1958 n'ait pas alors ressenti le besoin d'exposer les raisons de son refus au président de la République, raisons liées à des considérations touchant à l'organisation de la majorité mais liées aussi, selon toute évidence, à la conception même de la pratique des institutions.

Comme il arrive souvent en pareil cas, la règle souffre un certain nombre d'exceptions. La principale, à notre sens, est constituée par la retranscription des propos échangés, à intervalles réguliers, entre Georges Pompidou et Jacques Foccart, l'un des « barons » du gaullisme, secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, dans les tomes III, IV et V de son *Journal de l'Élysée* des années 1969-1974 publiés bien après le décès du chef de l'État⁵. Ces

– Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Éditions de Fallois, Fayard, trois volumes, parus respectivement en 1994, 1997 et 2000.

⁵ *Le Journal de l'Élysée* a été publié aux Éditions Fayard/Jeune Afrique. Ces textes, mis en forme et annotés par Philippe Gaillard, concernent l'ensemble de la période

documents d'un très grand intérêt doivent être exploités, tout spécialement dans le domaine qui retient ici l'attention, avec toutes les précautions traditionnelles de la critique historique. D'une manière assez générale en effet, les remarques et les réflexions du président de la République sur les questions de politique intérieure les plus importantes – en particulier sur les questions touchant au fonctionnement des pouvoirs publics et à l'avenir des institutions – sont formulées par lui au terme de l'entretien, sur le ton d'une conversation un peu familière et surtout dépourvue, en apparence tout au moins, de véritable fil directeur. Le lecteur ressent ainsi vite l'impression que le chef de l'État ne livre pas toujours le fond de sa pensée. Le même lecteur finit aussi par prendre acte du fait que Georges Pompidou s'adresse à l'un des barons, demeuré en contact étroit avec les autres membres du petit cercle – avec Jacques Chaban-Delmas, notamment, durant les années où celui-ci est installé à l'Hôtel Matignon –, qu'il peut recueillir de précieuses informations sur l'état d'esprit des uns et des autres, faire passer éventuellement de discrets messages, et tester des idées ou des projets. À l'évidence, le Georges Pompidou en charge de la fonction suprême a retenu quelques-unes des leçons apprises en observant la manière de procéder du général de Gaulle et s'est souvenu de ses propres échanges de vues avec le général en un certain nombre de circonstances. Sur le fond des choses, le risque pour l'historien est d'être conduit à faire la part un peu trop belle à ce qui a relevé des hésitations et à renforcer excessivement l'image, véhiculée par beaucoup de commentateurs de l'époque, d'un président de la République éprouvant durant quelques années quelques difficultés à trouver ses marques.

À la condition de bien garder à l'esprit l'importance de ces problèmes d'interprétation, on peut estimer que les notes prises par Jacques Foccart au jour le jour apportent de très utiles enseignements sur les cheminements intellectuels de Georges Pompidou et, dans une moindre mesure, sur la pratique même des institutions. Dans la majeure partie des cas, les informations ainsi recueillies vont dans le sens de ce que l'on connaissait déjà. On pense notamment aux quatre points suivants :

- 1) l'attention extrême portée par le président de la République – comme d'ailleurs par le Premier ministre du général de Gaulle,

1965-1974. Ils sont regroupés en cinq volumes parus respectivement en 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.

Les volumes dont il est plus spécialement question ici sont présentés sous les titres suivants :

- *Dans les bottes du Général*, Tome III, couvrant les années 1969-1971.
- *La France pompidolienne*, Tome IV, couvrant les années 1971-1972.
- *La fin du gaullisme*, Tome V, couvrant les années 1972-1974.

spécialement au cours de la période 1965-1968 – à tout ce qui concerne la cohésion de la majorité ;

- 2) l'interrogation initiale, teintée parfois d'inquiétude, sur les conditions concrètes d'exercice de la fonction présidentielle et, au-delà sans doute, sur le rôle exact du chef de l'État dans le dispositif de la V^e République ;
- 3) le tournant de l'hiver 1970-1971 et la nouvelle assurance prise par le président de la République, Jacques Foccart observant par exemple, à la date du 21 janvier 1971, que Georges Pompidou s'est « émancipé » et qu'il se « pose » désormais « comme le patron incontestable » ;
- 4) le vif agacement ressenti par un Georges Pompidou déçu par les résultats du référendum et peu satisfait de la manière dont Jacques Chaban-Delmas avait dirigé la campagne face à la décision prise par celui-ci de solliciter un vote de confiance de l'Assemblée nationale au lendemain de ce référendum. Sur d'autres points, les confidences faites à Jacques Foccart permettent, nous semble-t-il, de mieux entrer dans la façon de voir du Président ; on fait allusion en particulier à :
 1. la volonté, clairement exprimée dès l'été 1971, de reprendre l'initiative et de bien montrer que le président de la République demeure la « clef de voûte » des institutions, avec une hésitation non moins manifeste sur les moyens à employer dans un futur immédiat (remaniement de l'équipe gouvernementale ? Dissolution de l'Assemblée nationale ? Changement de Premier ministre ? Référendum ?)⁶ ;
 2. le refus de dévoiler précocement les intentions dans l'affaire du quinquennat et le relatif optimisme (réel ou partiellement feint ?) quant à l'aboutissement de la réforme proposée. Quelques-uns des passages du *Journal de l'Élysée* plongent enfin le lecteur un peu averti dans la perplexité. À Jacques Foccart, dont il connaissait les liens avec Jacques Chaban-Delmas, Georges Pompidou dit ainsi tout à trac le 12 mai 1969 : « Je prends Chaban, ce n'est pas l'idéal, il sera critiqué ; mais après tout, je n'ai pas le choix, je ne vois pas très bien qui je pourrais prendre. » Simple question de personne ? Témoignage, davantage en profondeur, d'une cer-

⁶ Il convient d'ajouter que la question d'un éventuel remaniement a été posée très tôt, dès l'année 1970, par le Premier ministre lui-même. Jacques Chaban-Delmas souhaitait, en effet, mettre à profit l'occasion pour poser de nouveaux jalons dans la réalisation de ses projets d'élargissement de la majorité en direction du centre gauche.

taine forme d'embarras quant à la meilleure manière de tenir le double cap, fixé durant la campagne présidentielle, de l'« ouverture » et de la « continuité » ? Ou avertissement indirect à un futur Premier ministre dont il dira plus tard, le 10 juillet 1972, au même Foccart : « Avec Chaban, je ne savais jamais où j'en étais ».

Ce long détour par l'examen des propos rapportés dans le *Journal de l'Élysée* suggère que, d'un point de vue proprement historique, la question centrale est sans doute celle de la façon dont Georges Pompidou s'est successivement glissé dans les habits du second Premier ministre et du second président de la République agissant dans le cadre d'un régime dont l'avenir n'était pas encore pleinement garanti, autrement dit de sa contribution effective à la fixation de règles qui demeureraient pour une large part à inventer. Les sources imprimées – au premier rang desquelles les documents collectés dans le présent recueil – ne permettent pas d'apporter de réponses vraiment satisfaisantes à la question ainsi posée. Comment apprécier à leur juste mesure, en particulier, la part des tâtonnements et l'ampleur de l'effort consenti pour tenter de trancher ce qu'il aurait appelé lui-même, dans un texte alors inédit, le « nœud gordien » ?

L'objet de cette présentation n'est donc pas de proposer une énième et brève synthèse des travaux sur les idées constitutionnelles de Georges Pompidou et sur sa pratique du pouvoir. Il nous a paru beaucoup plus utile d'attirer l'attention sur tout le profit que l'on pouvait tirer d'une prise de vue panoramique de l'ensemble des déclarations et explications publiques d'un acteur guidé par une très vive conscience du poids de sa responsabilité historique.

On organisera le propos autour de deux axes de réflexion.

De 1962 à 1974 : temps forts et temps faibles

Un rapide survol des textes présentés ici montre une succession de temps forts et de temps faibles. En ayant recours à de telles expressions, on veut parler – il est indispensable de le préciser – du degré d'abondance des discours, entretiens et déclarations en tout genre, et de leur plus ou moins grande focalisation sur les problèmes touchant au fonctionnement et au devenir des institutions. Si l'on examine la question sous l'angle des significations politiques profondes, les choses peuvent apparaître en effet sous un jour plus complexe. De ce dernier point de vue, il vaudrait mieux opérer la hiérarchie entre, d'une part, des périodes d'explication et/ou d'affirmation et, de l'autre, des périodes d'attente, d'observation et de réflexion pour l'action future. La rédaction du *Nœud gordien*, qui constitue en dernière analyse le texte le plus

ample et le plus soigneusement élaboré, n'est-elle pas contemporaine d'une des phases de silence relatif ?

Schématiquement, on peut repérer quatre grands temps forts. L'essai de périodisation ainsi proposé ne prend d'ailleurs tout son sens qu'à la condition expresse de le compléter par un exercice de différenciation, dans le temps, des situations et des rôles : en 1962, Georges Pompidou est d'abord un porte-parole et un exécutant ; en 1965-1968, le Premier ministre confirmé à diverses reprises dispose d'une marge de manœuvre personnelle et possède ses propres vues sur l'avenir de la V^e République ; en 1969, il joue pour son compte personnel, sans jouir pour autant d'une totale liberté de parole et de mouvement : en 1971-1973, il a conquis la stature d'un chef d'État riche d'une longue expérience et parfaitement conscient de ses capacités à imprimer sa marque sur l'édifice institutionnel bâti en 1958-1962.

1. Un porte-parole et un exécutant

Le premier temps fort est celui du « baptême du feu »⁷, c'est-à-dire de la séquence, particulièrement mouvementée, allant de la déclaration présentée devant l'Assemblée nationale, le 26 avril 1962, et les réponses faites à des orateurs sans doute plus offensifs que prévu jusqu'à l'ensemble des allocutions, discours et entretiens divers datant des deux campagnes de l'automne 1962, la campagne pour le référendum et la campagne des élections législatives. Les textes les plus importants sont des textes rédigés avec soin, solidement argumentés, Georges Pompidou veillant toutefois à apposer ici ou là une touche personnelle, une touche très personnelle même. Rétrospectivement, on voit bien ainsi que ce Premier ministre encore novice poursuivait deux objectifs : un objectif déclaré, celui de porte-parole et de principal lieutenant du général de Gaulle, à l'avant-poste des combats menés pour consolider les institutions de la V^e République, et un objectif, plus discret, consistant à camper un personnage public original, étranger au « système », le contraire en somme d'un « politicien de profession » (réponse à une question posée lors d'un entretien à la RTF, le 24 octobre 1962). Mais l'histoire doit également tenir compte du fait que le Premier ministre s'exprime alors sous le regard attentif du chef de l'État. Familier de longue date du général de Gaulle, pleinement averti de la manière de procéder du Général avec ses collaborateurs, Georges Pompidou sait très bien que le président de la République conserve une entière liberté d'appréciation. Même si le témoignage doit être utilisé avec un mini-

⁷ L'expression est empruntée à l'ouvrage, très documenté, publié par Philippe Alexandre sous le titre *Le Duel. De Gaulle-Pompidou*, Paris, Grasset, 1970.

mum de prudence, les propos rapportés par Jacques Foccart pour la période immédiatement postérieure, il est vrai, sont tout à fait éclairants à cet égard. On pense notamment à la petite leçon de droit constitutionnel infligée aux membres du Gouvernement, Premier ministre compris, lors du Conseil tenu à l'Élysée le 27 février 1963⁸.

Par un effet de contraste, l'année 1963, l'année 1964 dans une moindre mesure, et le gros de l'année 1965 apparaissent comme des années de pause, un peu comme si le Premier ministre, pressé de passer à autre chose, était satisfait de quitter un terrain qui n'était pas initialement le sien. Plusieurs interventions de l'année 1964 montrent toutefois que Georges Pompidou prenait un intérêt croissant aux controverses sur les problèmes constitutionnels. Le texte le plus révélateur à cet égard est celui du long, et très combatif, discours prononcé à l'Assemblée nationale, le 24 avril 1964, en réponse à une question posée par deux députés de l'opposition, François Mitterrand et l'ancien ministre MRP Paul Coste-Floret, professeur agrégé des facultés de droit.

2. Un héritier qui s'affirme

La préparation de l'élection présidentielle de décembre 1965 a donné le signal de l'entrée dans un deuxième temps fort. Les derniers mois du premier septennat du général de Gaulle correspondent en effet à l'ouverture d'un cycle politique, long de plusieurs années, marqué par la succession rapprochée des consultations populaires et l'intensité du débat public, tout spécialement du débat sur la « pérennité du régime » et les grands équilibres institutionnels. Durant l'ensemble de cette période, le Premier ministre confirmé à deux reprises, en 1966 et en 1967, est présent sur tous les fronts, multipliant les allocutions, les déclarations et les entretiens, y compris (au moins une fois) à l'étranger. Si le discours se veut d'abord et avant tout celui de la défense et illustration de la V^e République façonnée par le général de Gaulle, l'homme qui s'exprime n'est plus tout à fait le même. Sur le plan des réalités politiques objectives, Georges Pompidou est devenu, *de facto*, sinon le successeur probable du général de Gaulle, du moins l'héritier naturel par qui et grâce à qui l'avenir de la V^e République peut être garanti. Sur le plan personnel, le Premier ministre est désormais décidé à prendre les choses en main, à affirmer son autorité, face à l'opinion et au sein du mouvement gaulliste, et à imprimer sa marque sur le cours des choses,

⁸ Cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Tome I, plus spécialement les chapitres 4 et 5 de la quatrième partie (p. 457-467). L'épisode dont il est ici question est relaté par Alain Peyrefitte au tout début du chapitre 4, intitulé significativement, à l'aide d'une phrase attribuée au chef de l'État : « Nous devons roder correctement les institutions ».

le tournant décisif se situant ici, selon toute vraisemblance, dans les jours qui ont suivi la mise en ballottage du général de Gaulle. Les observateurs les plus attentifs ont peu à peu pris conscience de cette métamorphose et modifié leur propre attitude en conséquence ; l'exemple le plus frappant étant sans doute celui de l'éditorialiste de *L'Express* Roger Priouret, interlocuteur de Georges Pompidou dans une émission télévisée datée du 29 septembre 1966. Enfin, Georges Pompidou n'hésite plus à faire part le cas échéant de quelques-uns des nouveaux tours de sa réflexion, même s'il procède en règle générale avec beaucoup de prudence. À deux reprises, par exemple, le Premier ministre confie que l'établissement d'un régime présidentiel de type classique pourrait constituer une solution et permettre d'empêcher de « retomber » dans les errements de la IV^e République.

Si l'on se place du point de vue de la vie politique nationale, le cycle ouvert avec l'élection présidentielle de 1965 a été clos avec l'élection présidentielle de 1969 et l'installation de l'ancien Premier ministre du général de Gaulle au Palais de l'Élysée. Pour Georges Pompidou acteur politique, la chronologie se présente sous un jour différent ; le départ du Gouvernement au lendemain de la consultation législative anticipée de juin 1968 et le choix d'une certaine forme de retrait provisoire constituent à la fois une brisure et la voie menant au franchissement d'une étape entièrement nouvelle.

3. Continuité et ouverture

La nature de l'enjeu et le poids propre des circonstances ont fait de l'élection présidentielle du printemps 1969 un troisième temps fort, les quelques semaines concernées ayant été sans doute celles au cours desquelles Georges Pompidou a été conduit à développer ses idées le plus longuement et le plus complètement possible. L'ancien Premier ministre du général de Gaulle s'était exprimé avec une certaine retenue durant la campagne référendaire de mars-avril et avait évité l'exposition de vues trop personnelles, le choix de la sobriété étant adéquat à la fois au respect des convenances et à la prise en compte des impératifs de l'efficacité, réelle ou supposée, dans ce type de consultation populaire. Le départ du général de Gaulle et la décision, rendue publique le 29 avril, de briguer la charge suprême modifiaient la donne du tout au tout et faisaient obligation à Georges Pompidou de s'expliquer sur le sens de sa candidature, sur la façon dont il envisageait l'avenir de la V^e République et sur sa propre conception du rôle du chef de l'État. En matière institutionnelle, les axes majeurs de la campagne sont fixés très tôt, c'est-à-dire, au plus tard, avec le discours prononcé, le 29 avril, salle Colbert, devant les députés du groupe UDR et les consignes données, le 2 mai, aux secrétaires fédéraux du mouvement gaulliste. Après une

phase d'observation d'une petite dizaine de jours, Georges Pompidou reprend inlassablement les thèmes essentiels, apportant des précisions sur de nombreux points sans pour autant infléchir sensiblement sa ligne de conduite, y compris lors du fameux débat organisé à la télévision avec Jacques Duhamel (sauf, peut-être, à propos de la question du « domaine réservé », même si, à notre sens, le changement, si changement il y a vraiment, est de pure forme). La qualité des travaux consacrés à l'épisode nous dispense d'entrer dans les détails. On se bornera donc à souligner avec quel art Georges Pompidou a su alors entremêler deux thématiques : la thématique de la « continuité » (et de la « fidélité ») et de « l'ouverture » (ou, ce qui n'est pas exactement la même chose, du « changement »), la thématique de la conciliation nécessaire entre l'ordre et le progrès dans la liberté. En d'autres termes, Georges Pompidou a joué avec maîtrise sur un double registre, celui de l'héritier naturel, capable d'enraciner durablement les institutions de la V^e République au prix de quelques adaptations à la fois souhaitables et nécessaires, et celui de l'homme d'État révélé par les événements de 1968, et capable par conséquent de faire face à de nouvelles crises.

Cette période est clôturée par le message solennel adressé au Parlement le 29 juin 1969, soit dix jours après la victoire remportée au second tour de l'élection présidentielle. Le reste de l'année 1969, l'ensemble de l'année 1970 et la majeure partie de l'année 1971 apparaissent ainsi comme une espèce de morte-saison au cours de laquelle le successeur du général de Gaulle est – sur ce point précis, il s'entend – relativement avare de sa parole. Les principaux textes de cette époque, rédigés le plus souvent avec beaucoup de soin, rendent un son assez particulier, avec des accents parfois quasi philosophiques et de nombreuses variations sur le thème de la nécessaire et difficile conciliation entre les impératifs de l'ordre et les impératifs de la liberté. Un peu comme si le chef de l'État fraîchement élu souhaitait se placer sur les hauteurs, éviter de glisser trop brusquement sur des questions susceptibles de jeter le trouble au sein de la famille gaulliste, et commencer par prendre l'exacte mesure du problème auquel il était désormais personnellement confronté, l'on veut dire du problème de la manifestation concrète de la primauté de la fonction présidentielle et de la délimitation de son propre territoire d'intervention. Dans un autre ordre d'idées, on peut voir dans un certain nombre de propos un écho des événements de 1968 et du diagnostic effectué par le Premier ministre sur la crise de civilisation.

4. Le chef de l'État Pompidou

Un quatrième temps fort débute avec les derniers mois de l'année 1971. Chronologiquement, ce passage à la vitesse supérieure est donc sensiblement postérieur au tournant, plus proprement politique, de l'hiver 1970-1971, c'est-à-dire au moment, fort bien repéré par plusieurs de ses familiers, où Georges Pompidou s'est senti plus sûr de lui et s'est convaincu de la nécessité de reprendre l'initiative. La conférence de presse tenue au Palais de l'Élysée le 22 septembre 1971 donne en quelque sorte le coup d'envoi à ce nouveau cycle dans l'exercice de la parole présidentielle, avec des déclarations à la fois plus nombreuses et en prise beaucoup plus directe sur la vie politique, ses enjeux et ses combats. Quelques discours – telle l'allocution prononcée le 8 décembre 1972 à l'Institut d'études politiques de Paris à l'occasion de la célébration du centième anniversaire de la fondation de « Sciences Po » – restent dans la manière des grands textes de la période précédente. Mais les propos, plus percutants, sont davantage désormais ceux d'un arbitre – au sens fort du terme – qui rappelle les règles du jeu et d'un acteur qui voit revenir le temps des affrontements, y compris sur les questions d'ordre institutionnel. De nombreux observateurs en ont déduit que Georges Pompidou avait infléchi ses conceptions dans un sens plus « présidentialiste ». Cette interprétation nous paraît très discutable. Il serait sans doute plus juste de dire, à notre sens, que, désormais pressé par le temps, le successeur du général de Gaulle a pris une plus nette conscience de l'importance de la durée et, par voie de conséquence, de tout ce qui avait un rapport avec la durée : durée accordée à l'Assemblée nationale élue en 1968 (avec l'hypothèse, finalement écartée, d'une dissolution), durée de vie du gouvernement, durée du mandat présidentiel. La lecture des textes de la période 1971-1973 laisse donc une double impression : celle d'un affermissement de la pensée, prenant sa source dans l'acquisition d'une vision plus aigüe de sa propre responsabilité devant l'Histoire, et celle d'un certain tâtonnement lié à l'immersion dans les luttes politiques du moment et à la multiplicité des échéanciers.

Les déboires subis dans l'affaire des projets de révision constitutionnelle ont mis un terme à cette dernière période. Après l'entretien accordé à Georges Suffert le 23 octobre 1973, Georges Pompidou ne saisira pratiquement plus l'occasion de s'expliquer publiquement sur les questions d'ordre institutionnel.

Logiques du discours et logiques des attitudes

Le second avantage d'un tel exercice de présentation méthodique est de fournir des éléments de comparaison permettant de mieux discerner les traits caractéristiques du style de Georges Pompidou et son approche

des questions institutionnelles, les deux aspects étant liés l'un à l'autre de multiples façons.

En dépit de toutes les différences d'époque, de genre et de situation, ces textes présentent une véritable unité de ton. On peut rapidement le caractériser à l'aide de trois expressions : didactisme, pugnacité, prudence calculée, un peu matoise ont pensé certains. Ancien professeur et bon pédagogue, Georges Pompidou prend le temps de s'expliquer, longuement parfois, platement s'il le juge nécessaire, en évitant tout ce qui ressemblerait à un jargon de type juridique ou de type sociologique. L'occasion sera fournie de revenir sur ce tout dernier aspect, dans la mesure, notamment, où l'on n'a pas affaire à une simple question de style ou de mode d'exposition et d'argumentation. Plus frappant encore : la constante pugnacité, à peine dissimulée par la « souplesse » (qui irritera quelquefois le général de Gaulle) et une affectation de bonhomie. Il arrive à Georges Pompidou de sacrifier allègrement aux plaisirs de la polémique, de façon plus fréquente, semble-t-il, au fil des années, même si le point reste à vérifier. Mais cette pugnacité se manifeste surtout par le refus de céder la moindre parcelle de terrain, sinon de manière purement formelle, l'exemple le plus instructif – puisqu'il s'agit à bien des égards d'un cas limite – étant ici celui du fameux débat télévisé organisé au cours de la campagne présidentielle du printemps 1962 entre Georges Pompidou et Jacques Duhamel. Le futur président de la République a été généralement crédité au terme de cet échange de vues de son sens du dialogue et de son esprit d'ouverture. Si l'on y regarde de plus près et si l'on procède aux comparaisons nécessaires, on se rend vite compte cependant qu'il est demeuré fidèle à des procédés dialectiques repérables dès ses premières interventions politiques en qualité de chef du Gouvernement, le procédé consistant à faire état de tel ou tel précédent dans sa propre conduite comme gage de sa parole et comme garantie de ses promesses, ou le procédé consistant à jouer sur les multiples facettes de tel ou tel mot-clef (tels les mots « arbitre » et « arbitrages », dont les différents protagonistes de l'élection présidentielle de 1969 ont fait grand usage). Enfin, Georges Pompidou soumet l'organisation de son propos aux règles de la plus grande prudence, au point de ne pas toujours livrer le fond de sa pensée sur les sujets jugés difficiles⁹. Les raisons en sont multiples. En dehors de ce qui relève vraisemblablement d'une disposition inscrite au cœur même de la personnalité, on doit sans

⁹ On notera, par exemple, que Georges Pompidou a toujours évité de se livrer publiquement à des spéculations, potentiellement dangereuses, sur ce qu'il conviendrait de faire en cas de victoire de l'opposition aux élections législatives. La remarque s'applique aux deux périodes où il a été en charge des responsabilités au sommet de l'État, comme Premier ministre puis comme président de la République.

doute faire une large part à un goût, probablement très ancien, pour l'art de l'esquive, le but étant de ne jamais fournir involontairement des armes au contradicteur et à l'adversaire. Il est également loisible de repérer la trace des leçons apprises au contact du général de Gaulle sur le bon usage du secret. Dans ce domaine comme dans quelques autres, le trait s'accusera avec le poids des années. La façon, un peu surprenante, dont ont été présentés le projet de réduction de la durée du mandat présidentiel et la manœuvre de repli de l'automne 1973, en offre une excellente illustration.

Le survol chronologique auquel il a été procédé dans la première partie de cet avant-propos montre que les principales déclarations de Georges Pompidou ont été suscitées par des événements largement extérieurs à sa propre volonté, c'est-à-dire par l'échéancier électoral, par des initiatives prises à un autre niveau (celle du général de Gaulle, par exemple, dans l'affaire de la révision constitutionnelle de l'automne 1962) ou par la pression des circonstances (la crise de 1968). La chose n'a en elle-même rien de surprenant – il en va ainsi de la plupart des hommes d'État – et il serait sans doute excessif de considérer le successeur du Général essentiellement comme un réactif. Il n'en reste pas moins qu'il a donné le meilleur de lui-même, en ces matières tout spécialement, dans des moments difficiles, en règle générale après un temps de réflexion, assez bref (les premiers jours du mois de mai 1969, entre l'annonce de la candidature à la présidence de la République et le démarrage effectif de la campagne, un démarrage jugé un peu trop lent dans de nombreux secteurs du mouvement gaulliste) ou beaucoup plus long (la fin de l'année 1968 et le début de l'année, à l'époque de la rédaction du *Nœud gordien*).

Au-delà de ce qui a trait aux modes d'expression dans le combat politique, la façon dont a été présenté cet ensemble de documents invite par conséquent à s'interroger également sur ce qu'on a appelé, faute de terme mieux approprié, l'approche des questions constitutionnelles. À la lecture de cette masse de textes, on se rend vite compte que Georges Pompidou a abordé cette catégorie de problèmes moins en juriste qu'en moraliste (au sens revêtu par le mot à l'époque classique) nourri d'histoire et considérant volontiers les choses sous l'angle de la durée, tout en étant extrêmement attentif aux soubresauts de la conjoncture et aux évolutions en train de se produire dans les esprits. Il y a donc bien ici adéquation entre un style de comportement (auquel on peut accoler, si l'on veut, l'épithète de réactif) et une certaine vision de l'homme, de l'histoire et de la vie nationale. On a souvent, et très tôt, parlé à ce propos de pragmatisme. À notre sens, le recours à ce vocable un peu galvaudé est plutôt de nature à introduire la confusion. En réalité, la pensée constitutionnelle de Georges Pompidou n'a pas subi de profon-

des modifications durant cette dizaine d'années, les variations, très nettes, sur la question de la durée du mandat du chef de l'État ne devant pas être l'arbre cachant la forêt. Si pragmatisme il y a, il s'agit pour l'essentiel d'un pragmatisme à l'échelon des moyens, la finalité, parfaitement claire, demeurant toujours celle de la pérennisation des institutions de la V^e République.

Peut-être aurait-on donc plutôt intérêt à parler d'historicisme, un historicisme différent de celui du général de Gaulle, en dépit de bien des ressemblances, dans la mesure où il n'accorde pas la même importance à la nécessité de trancher parfois dans le vif, ce qui, soit dit en passant, fournit l'une des clefs du recours à la métaphore du nœud gordien. Mais on ne doit jamais oublier que Georges Pompidou s'est voulu d'abord un continuateur, un continuateur dépourvu d'une véritable feuille de route, pour des raisons d'ailleurs étrangères à sa propre volonté. En d'autres termes, l'attachement sans cesse réaffirmé à l'« esprit de la V^e République » était loin de tout dire sur ce que le général de Gaulle attendait de son successeur immédiat dans ce domaine, un domaine jugé pourtant essentiel.

Gilles Le Béguet